

ALTRIPPE

FLASH INFO - décembre 2020

Spécial Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Bonjour à toutes et à tous !

Comme nous l'avions rappelé dans le Flash Info du mois d'août dernier, l'implication des jeunes dans la vie de la commune par le biais d'un Conseil Municipal Jeunes (CMJ) est un des points qui nous tient particulièrement à coeur.

Même si la situation sanitaire actuelle ne permet toujours pas de procéder à l'élection des candidats jeunes, donc à la mise en place de ce CMJ, nous vous proposons de découvrir (à la page 4) de ce Flash Info les grandes lignes de ce qui sera une institution nouvelle pour notre commune. Ces informations permettront aux jeunes d'Altrippe âgés de 7 à 18 ans de se projeter dans leur future candidature, afin que les élections puissent se tenir dès que nous y serons autorisés. Nous espérons fortement que le CMJ d'Altrippe composé de ses 9 membres dont 1 Maire "Jeunes" et 2 adjoints puisse tenir son premier conseil avant l'été 2021.

Comme énoncé précédemment, ce CMJ constitue une nouveauté pour notre commune, aussi sommes-nous à votre écoute pour toute remarque ou suggestion relative aux règles que nous avons établies. Votre avis peut être recueilli par écrit, soit directement en mairie aux heures d'ouverture, soit par mail à l'adresse mairie.altrippe@orange.fr (en précisant "CMJ Altrippe" en objet).

Le règlement intérieur complet du CMJ ainsi que les documents de candidature (acte de candidature, autorisation parentale...) sont consultables en mairie d'Altrippe et seront remis aux candidats à l'ouverture de la campagne électorale

Et vous, jeunes d'Altrippe, cette institution étant la vôtre, vous serez donc mis à contribution dès aujourd'hui. Lisez attentivement les pages 2 et 3 de ce Flash Info puis:

- discutez-en entre vous, projetez-vous en tant que candidat;
- proposez-nous un logo pour le CMJ.

Nous espérons que ce Conseil Municipal Jeunes rencontrera le succès qu'il mérite afin qu'ensemble, Jeunes et Adultes nous puissions continuer à améliorer le cadre de vie de notre commune.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une sortie heureuse et rapide de cette crise sanitaire qui nous pénalise tous depuis de trop longs mois.

Bonne lecture,

Le Maire,
toute l'équipe du Conseil Municipal

Sommaire:

- p1 Le mot du maire
- p2 Qu'est-ce que le CMJ ?
- p3 Un logo pour notre CMJ
- p4 Charte abrégée du CMJ d'Altrippe



Primaire

Les jeunes nés de **2010** à **2013** vont élire **3** représentants



Collège

Les jeunes nés de **2006** à **2009** vont élire **3** représentants



Lycée

Les jeunes nés de **2003** à **2005** vont élire **3** représentants



le CMJ c'est: $3 + 3 + 3 = 9$ élus...



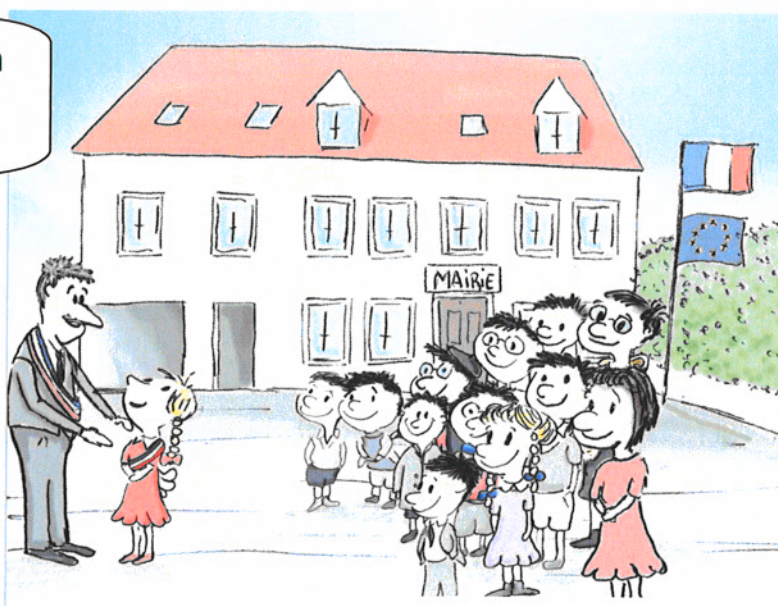
...qui votent
1 Maire +
2 adjoints

et pour plus d'informations ?



Tu peux par exemple faire des recherches sur le net en écrivant « Conseil Municipal Jeunes »

Mais quand composera-t-on le CMJ ?



Actuellement les conditions sanitaires ne nous permettent pas de nous réunir...

MAIS !!!!!

dès que possible, une

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION sera organisée
pour vous informer sur le fonctionnement et le dépôt des candidatures.



Tout vous sera expliqué et nous serons disponibles pour répondre à vos questions.

En attendant la réunion qu'est-ce que je peux faire ?



Imagine et dessine un LOGO ou une IMAGE qui représenterait LE CMJ ...

Tu pourras l'envoyer à l'adresse suivante : mairie.altrippe@orange.fr

N'oublie pas de noter en objet du message

: « DEFI LOGO CMJ + NOM PRENOM »



A TOI DE DESSINER



**Un Conseil Municipal Jeunes sert à :**

- vous donner la parole : en connaissant et en appliquant les règles et les devoirs pour administrer une commune ;
- réaliser vos projets : en connaissance des possibilités économiques et matérielles disponibles pour réaliser ces projets ;
- être à l'écoute des autres en respectant des points de vue différents ;
- confronter vos idées et développer l'esprit de communication ;
- définir des politiques adaptées à vos besoins ;
- élaborer des projets collectifs et les mettre en œuvre ;
- appréhender la notion de budget ;
- découvrir le fonctionnement des services publics et celui d'une mairie.

L'engagement des candidats, leurs droits et leurs devoirs :

- les conseillers élus sont les porte-paroles des jeunes ;
- ils participent activement à l'information et à l'expression des jeunes de la commune.

Leur rôle :

- représenter tous les jeunes de la commune et instituer le dialogue entre élus et jeunes ;
- faire part aux autres membres de toute idée ou problème dont ils pourraient avoir connaissance.

Investissement personnel :

- le conseiller municipal jeune doit respecter ses engagements : assiduité aux réunions, disponibilité.

Attitude personnelle et comportement :

- chaque conseiller doit écouter et être écouté ;
- il doit respecter l'autre, ses différences d'idées, son temps de parole ;
- il doit pouvoir exprimer ses idées.

Politesse et courtoisie :

- le conseiller municipal jeunes doit être poli envers les autres, jeunes et adultes ;
- en cas d'absence, le conseiller municipal jeunes doit prévenir dès que possible le référent du CMJ (membre désigné du Conseil Municipal Adultes).

L'organisation générale du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) :**Composition :**

- 9 jeunes soit 3 élus de chacun des 3 groupes suivants ainsi répartis :
(la correspondance entre l'âge et le niveau scolaire est donnée uniquement à titre indicatif)
 - 7 à 10 ans inclus soit du CE1 au CM2 de l'école primaire ;
 - 11 à 14 ans inclus soit de la 6^{ème} à la 3^{ème} du collège ;
 - 15 à 18 ans inclus soit de la 2^{nde} à la 1^{ère} (voire bac + 1) du lycée ;

- le mandat des conseillers est fixé à 2 ans renouvelables de juin à juin ;
- les conseillers élisent un(e) Maire Jeunes et deux adjoint(e)s ;

Les réunions :

- le Conseil Municipal Jeunes est sous l'autorité du Maire et du conseil municipal adultes ;
- il est animé par le Maire Jeunes assisté d'un référent, membre du conseil municipal élu d'Altrippe.
- Le conseiller municipal jeunes s'engage à participer assidûment aux réunions des commissions.

...